

Département

DU LOIRET

Arrondissement

DE MONTARGIS

Canton

DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU S. I. I. S

d' ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ

FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

Séance du 29 septembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 12

En exercice : 12

Présents : 9

date de convocation : 11 septembre 2009

date d'affichage : 05 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt neuf septembre à dix huit heures trente, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqué le 11 septembre 2009 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LUCE, Président.

Etaient présents : Jacques LASSOURY, Annyck DEFLESSELLES, Christophe CLOZIER, François LANNOU, Michel DIVERGER, André ANICA, Stéphanie DIVERGER, François POYAU,

Excusés et représentés : Claude NOËL, Bruno TRIBOULEY, Nicole DELETTRE, Anne - Sophie CARBONNELLE,

Excusé : Jude NORMENIUS

Secrétaire de séance : Annyck DEFLESSELLES

La séance est ouverte à 18h30.

Le procès-verbal du 29 juin 2009 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Vente du four

Le Président informe le Conseil de la nécessité de vendre le four installé à la cantine de Rozoy le Vieil. En effet, ce dernier est devenu trop petit par rapport au nombre de repas à servir.

La société Scolarest, société qui nous livre les repas sur les deux sites, souhaite l'acquérir pour un montant de 2 000 € TTC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de vendre ce four à la société Scolarest pour un montant de 2 000 € TTC

II – Achat d'un four

Le Président informe le Conseil de la nécessité d'acheter un four plus conséquent pour la cantine de Rozoy le Vieil, celui existant étant devenu trop petit par rapport au nombre de repas à servir

Une proposition nous est faite d'acheter un four professionnel qui peut recevoir des plats jusqu'à 300 personnes pour un montant de 9 000 € TTC.

Ce four étant installé à la salle polyvalente de Rozoy le Vieil, la commune de Rozoy se propose de l'acheter pour la moitié dans la mesure où il pourra être utilisé lors de locations de la salle, l'autre moitié serait prise par le SIIS.

Dans la mesure où nous vendons notre four 2 000 €, il en coûterait 2500 € au Syndicat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité d'acheter ce four pour un montant de 2 500 € TTC

III - Questions diverses

1/ Création association sportive

M. Clozier informe le Conseil de la création d'une association sportive option football sur Bazoches.

Cette association en partenariat avec le district souhaite organiser des initiations au football pour les primaires.

Ces initiations se dérouleront sur le temps scolaire et seront encadrées par les instituteurs et des éducateurs du district.

A cet effet, l'association souhaiterait pouvoir utiliser le car scolaire afin de transporter les élèves de Rozoy à Bazoches.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité que le car soit utilisé pour le transport des élèves de Rozoy à Bazoches afin de les faire bénéficier d'une initiation au football.

2/ Commission finances

M. Lannou souhaite savoir si l'on maintient la commission finances.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir cette commission.

2/ Demande de documents

M. Lannou demande que lui soient envoyés les textes qui précisent que les documents qu'il demande concernant les salaires du personnel ne peuvent lui être transmis dans leur totalité pour raison de confidentialité.

3/ Prochaine réunion

Les délégués sont informés que la prochaine réunion aura lieu à Bazoches le lundi 07 décembre 2009 à 19 heures.

La séance est levée à 20h30.